

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 10 septembre 2018 à 19 h 30 à la Salle municipale du 29, rue de la Fabrique.

Sont présents : Mmes Francine Drouin, Francine Fillion et Chantale Thivierge conseillères, MM Alexandre Dubuc-Ringuette, Dave Lachance formant quorum sous la présidence de M. Danny Paré, conseiller et maire suppléant. Est également présent M. Alain Paré, directeur général et secrétaire de l'assemblée.

Excusée : Mme France Laroche, mairesse.

1. MOT DE BIENVENUE

M. Danny Paré, maire suppléant, adresse le mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018
4. Adoption des comptes d'août 2018
5. Adoption du règlement 18-228 - *Règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton*
6. CIM : Transfert du rôle d'évaluation triennal 2019-2020-2021
7. Demande de soutien financier : activités musicales à l'École de la Pierre- Douce
8. Service de garde
 - 8.1. Transport lors des journées de planification du primaire
 - 8.2. Taux pour l'année scolaire 2018-2019
 - 8.3. Nom et logo du service de garde
9. Sablage au jet de sable et peinture du camion Inter 2009 et de la sableuse 2013
10. Sel de déglçage : résultat des soumissions
11. MIG 20 et pierre nette : résultat des soumissions
12. Achat de 700 tonnes métriques de MG 20 : imputation au fond de redevances
13. Travaux d'excavation rang 16 : soumission des Travaux Pamaka
14. Asphaltage d'une partie du rang 11 : 28 650 \$ taxes en sus et imputation au fond de redevances
15. Équipement service incendie : achat d'écrans
16. Achat d'un habit de combat d'incendie (Bunker) à frais partagé avec le service d'incendie d'East Broughton
17. Vertisoft : renouvellement contrat annuel de service de courriels sécurisés et hébergement web de la Municipalité
18. Campagne 2018 Centraide Québec et Chaudière-Appalaches
19. Gravière : identification, interdiction de circuler, et caméra
20. Abats-poussières :
 - 20.1 Achat de deux (2) tonnes pour second épandage sur le rang 16 : imputation au fonds de redevances
 - 20.2 Achat de cinq (5) tonnes pour épandage ciblé
21. Demande de contribution financière par le Mouvement des Femmes Chrétiennes
 22. Achat d'abrasifs : 600 tonnes de pierre nette ½ à même le budget général
 23. Correspondance du maire suppléant
 - 23.1 Comité des élus
 - 23.2 Identification de la station d'eau potable (à confirmer)
 - 24 Période de questions
 - 25 Affaires nouvelles
 - 26 Levée de l'assemblée

2018-09-135

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

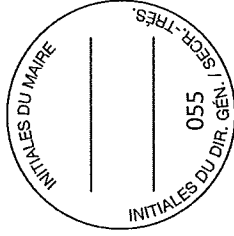
Il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour. Adopté.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018.

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018 au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance.

2018-09-136

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018. Adopté.



N° de résolution
ou annotation

2018-09-137

4. ADOPTION DES COMPTES D'AOÛT 2018

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues et qu'elle dispose des argents nécessaires à l'acquittement de ces factures ;

ATTENDU QU'un montant de 118 837,00 \$ est déboursé à même le fonds général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'entériner le paiement des comptes du 1^{er} au 31 août 2018 inclusivement, pour un montant de 118 837,00 \$. Adopté.

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT 18-228 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QUE le projet de règlement 18-228 : RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON a été présenté par Mme Chantale Thivierge, conseillère, à la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Pierre-de-Broughton le 13 août 2018;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal le 13 août 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement 18-228, qu'ils déclarent l'avoir lu, et qu'ils renoncent à sa lecture à la séance ordinaire du conseil du 10 septembre 2018;

2018-09-138

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'adopter le Règlement 18-228 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON et que ledit règlement soit promulgué par affichage public le 11 septembre 2018. ADOPTÉ.

6. TRANSFERT DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2019 - 2020 - 2021 PAR LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE

ATTENDU QUE le transfert du rôle d'évaluation triennal 2019 - 2020 - 2021 est confié la Coopérative d'informatique municipale (CIM) ;

ATTENDU QUE le coût du transfert du rôle d'évaluation triennal 2019 - 2020 - 2021 par CIM est de 415 \$ taxes en sus;

2018-09-139

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement d'autoriser la somme de 415 \$ taxes en sus pour le transfert du rôle d'évaluation triennal 2019 - 2020 - 2021 par CIM. Adopté.

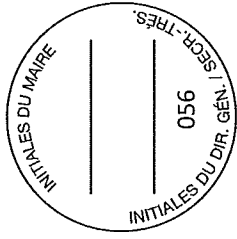
7. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR DES ACTIVITÉS MUSICALES DESTINÉES AUX ÉLÈVES DE L'ÉLÉMENTAIRE DE L'ÉCOLE DE LA PIERRE-DOUCE

ATTENDU QU'une demande de soutien financier de 600 \$ fut présentée au conseil municipal par Mme Micheline Nadeau;

ATTENDU QUE la demande vise à offrir des activités musicales aux élèves de la maternelle à la sixième année de l'école de la Pierre-Douce;

2018-09-140

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement, d'octroyer un soutien financier de 600 \$ pour des activités musicales. Adopté.



N° de résolution
ou annotation

8. SERVICE DE GARDE

8.1 TRANSPORT LORS DES JOURNEES DE PLANIFICATION DU PRIMAIRE

MM Alexandre Dubuc-Ringuette et Danny Paré se retirent des discussions pour ce point.

ATTENDU QUE le service de garde propose d'offrir le maintien du service lors des journées de planification du calendrier scolaire 2018-2019, à savoir les 21 septembre, 1^{er} octobre, 2 et 16 novembre 2018, et les 7 et 25 janvier ; les 15 février, 11 mars, 5 avril et 17 mai 2019, et deux journées de planification flottantes dont les dates sont à déterminer ;

ATTENDU QUE la contribution demandée à la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton vise à assumer les frais de transport des enfants de Saint-Pierre-de-Broughton vers Saint-Jacques-de-Leeds, en début et en fin de chacune de ces journées;

ATTENDU QU'aucune rémunération n'a à être versée par la Municipalité dans le cadre de cette initiative;

ATTENDU QUE les parents pourront participer sur une base volontaire à cette offre de service;

2018-09-141

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, que la Municipalité défraie les coûts reliés au transport pour le service précédemment décrit, le tout conditionnel à une inscription minimale de douze (12) enfants à chaque journée concernée, et sujet à révision régulière selon les coûts du transport. Adopté.

8.2 TAUX POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît que le service de garde représente un soutien aux enfants et qu'il contribue concrètement à la conciliation travail famille des parents ;

2018-09-142

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, de maintenir le tarif quotidien du service de garde à 7,30 \$ pour l'année 2018-2019. Adopté.

8.3 NOM ET LOGO DU SERVICE DE GARDE

ATTENDU QUE les intervenantes du service de garde ont proposé au Conseil municipal de tenir, parmi les enfants bénéficiaires du service, un concours visant à donner un nom et un logo au service de garde.

2018-09-143

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, d'allouer deux certificats cadeau totalisant 45 \$ pour les deux enfants gagnants du concours. Adopté.

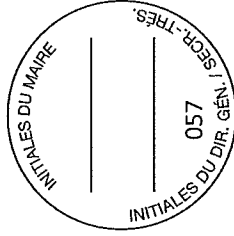
9. SABLAGE AU JET DE SABLE ET PEINTURE DU CAMION INTER 2009 ET DE LA SABLEUSE 2013

ATTENDU QUE le camion International 2009 et la sableuse 2013 nécessitent des travaux de sablage au jet de sable et de peinture ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, d'autoriser un montant de 2 000 \$ pour le camion Inter 2009, et de 4 000 \$ pour les travaux de sablage au jet de sable et de peinture, taxes en sus. Adopté.

10. SEL DE DEGLACAGE : RESULTAT DES SOUMISSIONS

ATTENDU QUE la Municipalité a invité deux fournisseurs à présenter une soumission de prix pour 285 tonnes métriques (TM) de sel de déglacage, à savoir Sebci et Sel Warwick;



N° de résolution
ou annotation

2018-09-144

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux soumissions de la part de deux fournisseurs invités dont les résultats sont les suivants :

FOURNISSEUR	VOLUME	PRIX
Sel Warwick	285 TM	93,95 \$ / TM livré (Taxes en sus)
Sebci	285 TM	97,25 \$ / TM livré (Taxes en sus)
		86,75 \$ / TM (Taxes en sus) Cueillette au Port de Québec

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unaniment, d'octroyer le contrat d'achat de 285 tonnes métriques de sel de déglacage à Sel Warwick au prix de 93,95 \$ la tonne métrique plus taxes applicables. Adopté.

11. MG 20 ET PIERRE NETTE : RESULTAT DES SOUMISSIONS

ATTENDU QUE la Municipalité a invité deux fournisseurs à présenter une soumission de prix pour 700 tonnes métriques (TM) de MG 20 A, de MG 20 B et de pierre nette, à savoir ALO Pomerleau et Granilake;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux soumissions de la part de ces deux fournisseurs dont les résultats sont les suivants, redevances incluses :

FOURNISSEUR : ALO POMERLEAU

PRODUITS	BESOIN ESTIME (TONNES METRIQUES)	PRIX PAR TONNE METRIQUE (TAXES EN SUS)
MG 20 A	700	11,10 \$
MG 20 B	700	9,00 \$
PIERRE NETTE ½	600	10,83 \$
PIERRE NETTE ¾	600	9,85 \$

FOURNISSEUR : GRANILAKE

PRODUITS	BESOIN ESTIME (TONNES METRIQUES)	PRIX PAR TONNE METRIQUE (TAXES EN SUS)
MG 20 A	700	10,35 \$
MG 20 B	700	10,25 \$
PIERRE NETTE ½	600	15,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unaniment, d'octroyer à ALO Pomerleau le contrat d'achat de 700 TM de MG 20 B et 600 TM de Pierre nette ½. Adopté.

12. ACHAT DE 700 TONNES MÉTRIQUES DE MG 20 ET IMPUTATION AU FOND DE REDEVANCES DES GRAVIÈRES

ATTENDU QU' une portion du rang 16 requière des travaux de recouvrement de la chaussée par un matériau qui réduira l'érosion de sa surface;

ATTENDU QUE la circulation de camions de transport de gravier provenant des trois gravières situées dans ce rang contribue à sa détérioration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unaniment, de procéder à l'achat de 700 tonnes métriques de MG 20 et d'imputer la dépense au fond de redevances des gravières. Adopté.

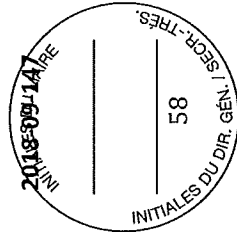
13. TRAVAUX D'EXCAVATION AU RANG 16 : SOUMISSION DE TRAVAUX PAKAMA

ATTENDU QUE des travaux d'excavation visant à profiler le fossé et l'ajout de pierre 4 pouces nette, de ce même fossé situé à proximité de la station de traitement des eaux usées au 16^e rang sont requis afin de réduire l'érosion lors des fortes pluies;

ATTENDU QU' à la demande du service des travaux publics de la Municipalité, Travaux Pamaka a présenté une soumission au montant de 1 273 \$ taxes en sus afin de réaliser ces travaux ;

2018-09-145

2018-09-146



N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, d'accepter la soumission de Travaux Pamaka pour la réalisation des travaux au montant de 1 273 \$ taxes en sus. Adopté.

14. ASPHALTAGE D'UNE PORTION DU RANG 11 ET IMPUTATION AU FOND DE REDEVANCES DE GRAVIÈRE

ATTENDU QUE des travaux d'asphaltage sont requis sur une portion du rang 11, sur une distance de 209 mètres (687 pieds), depuis le numéro civique 138 vers le nord ;

ATTENDU QUE seule la firme Pavage Jean-Luc Roy inc. a répondu à l'invitation à soumissionner;

ATTENDU QUE Pavage Jean-Luc Roy inc. offre d'asphalter ladite portion du rang 11 en respect des travaux décrits dans la soumission, sur une dimension de 22,6 pieds de largeur par 687 pieds de longueur, au montant 28 650 \$ taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, de procéder aux travaux d'asphaltage et d'accepter la soumission de Pavage Jean-Luc Roy inc. pour la réalisation des travaux au montant 28 650 \$ taxes en sus. Adopté.

15. ACHAT D'EQUIPEMENT POUR LE SERVICE INCENDIE-APPLICATION SURVI-MOBILE

ATTENDU QUE l'application SURVI-Mobile permet d'alerter et de connaître la réponse de chaque pompier volontaire en temps réel, et que cette application offre à chacun des intervenants la possibilité de faire connaître sa disponibilité aux autres utilisateurs via une application mobile;

ATTENDU QUE l'écran connecté 24/7 indique les informations relatives à une intervention efficace dont les coordonnées de l'intervention (adresse), un visuel sur la liste des pompiers qui ont été rejoints, l'affichage du temps approximatif d'arrivée (ETA), le tracé du trajet optimal séparant la caserne des lieux de l'intervention, l'image de *Google StreetView* affichant le lieu de l'intervention, et l'affichage des services d'incendie venant en entraide;

ATTENDU QUE l'acquisition de cet équipement permettra d'accroître l'efficacité de réponse et d'intervention du service incendie;

ATTENDU QUE la Centrale d'Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) a présenté le 27 juin 2018, une soumission portant le numéro 100-255 pour la fourniture de l'application SURVI-Mobile comprenant deux écrans de 32 pouces au prix de 1 500 \$ l'unité taxes en sus, et les frais mensuels de base de 8 \$ pour chacun des pompiers volontaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dave Lachance et résolu unanimement, que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton accepte l'achat de l'application SURVI-Mobile et des équipements nécessaires à son fonctionnement conformément à la soumission 100-255 présentée par CAUCA, que les frais encourus soient assumés en respect de l'entente inter municipale incendie convenue entre Kinnear's Mills, Saint-Jacques-de-Leeds, et Saint-Pierre-de-Broughton, et qu'une copie de la résolution soit transmises aux municipalités concernées. Adopté.

16. ACHAT D'UN HABIT DE COMBAT D'INCENDIE (BUNKER) A FRAIS PARTAGE AVEC LE SERVICE D'INCENDIE D'EAST BROUGHTON

ATTENDU QU' un pompier volontaire de Saint-Pierre-de-Broughton est également pompier volontaire à East Broughton et qu'il utilise le même habit de combat d'incendie pour les deux services d'incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, de partager avec le service d'incendie d'East Broughton, les frais d'achat de l'habit de combat d'incendie au montant de 876 \$. Adopté.

17. VERTISOFT : RENOUELEMENT DU CONTRAT ANNUEL DE SERVICE DE COURRIELS SECURISES ET D'HEBERGEMENT DU SITE WEB DE LA MUNICIPALITE

ATTENDU QUE l'échéance du contrat avec Vertisoft, entreprise à qui la Municipalité confie l'hébergement de son site web, la plateforme de courriel sécurisée Outlook, ainsi le support technique.

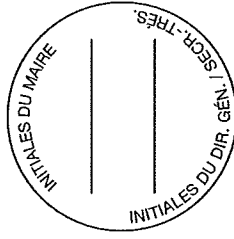
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la Municipalité reconduise l'entente avec Vertisoft pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019 au coût de 353,40 \$ taxes en sus. Adopté.

2018-09-148

2018-09-149

2018-09-150

2018-09-151



2018-09-151

N° de résolution
ou annotation

18. CAMPAGNE 2018 CENTRAIDE QUEBEC ET CHAUDIERE-APPALACHES

ATTENDU QUE la Municipalité est sollicitée à participer à la campagne 2018 de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 50 \$ à la campagne Centraide 2018. Adopté.

19. GRAVIERE MUNICIPALE : IDENTIFICATION, INTERDICTION DE CIRCULER ET CAMERA

ATTENDU QUE la gravière municipale du rang 16 est située à proximité de deux autres gravières privées, qu'elle n'est pas clairement identifiée, et qu'aucune indication n'y interdit la circulation ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, de doter la gravière municipale de panneaux d'identification et d'interdiction d'y circuler pour un montant de 100 \$, et d'y installer une caméra de surveillance de type « chasse » pour un montant de 250 \$. Adopté.

2018-09-152

20. ACHAT D'ABATS-POUSSIERES POUR UN SECOND EPANDAGE

ATTENDU QUE la circulation de camions de transport de gravier provenant des trois gravières du rang 16 a pour effet de produire des poussières, et qu'un second épandage d'abats-poussières peut-être requis dans les autres routes gravelées de la municipalité;

2018-09-153

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, de procéder à l'achat de deux (2) tonnes d'abats-poussières pour un second épandage sur le rang 16, que cet achat soit imputé au fond des redevances des gravières, d'une part, et de cinq (5) tonnes additionnelles pour les autres routes gravelées, si besoin, et que cet achat soit imputé au budget courant de la Municipalité, d'autre part. Adopté.

21. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE PAR LE MOUVEMENT DES FEMMES CHRÉTIENNES

ATTENDU QUE dans le cadre de son centième anniversaire de fondation, le Mouvement des Femmes Chrétiennes de Saint-Pierre-de-Broughton (MFC) sollicite une aide financière auprès de la Municipalité pour souligner l'événement;

ATTENDU QUE le MFC tiendra un événement le 28 octobre 2018 afin de souligner son centenaire de fondation, que ses membres y seront honorer, et qu'il s'agit de la première demande du mouvement auprès de la Municipalité;

2018-09-154

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement, d'octroyer la somme de cent dollars (100 \$) au Mouvement des Femmes Chrétiennes. Adopté.

22 TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QU'en prévision de la saison hivernale à venir, la municipalité doit procéder à l'achat de 500 tonnes d'abrasifs composés de pierre nette ½;

2018-09-155

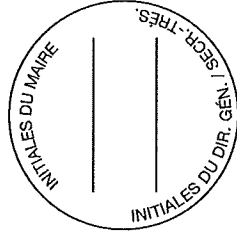
EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge, et résolu unanimement, d'autoriser l'achat de 500 tonnes de pierre nette ½ . Adopté.

23. CORRESPONDANCE DU MAIRE SUPPLÉANT

Le maire suppléant fait lecture d'une lettre d'appréciation d'une marcheuse de Compostelle des Appalache, dans laquelle elle fait l'éloge de l'accueil recue, et de la qualité d'hébergement offert par madame Alida Prévoost Landry. Copie de la lettre fut transmise à madame Prévoost Landry.

23.1 COMITÉS DES ÉLUS

Mme Francine Drouin fait un rappel sur les activités à venir dans le cadre du 25^e anniversaire de la Féeerie des couleurs dont la randonnée Quad à laquelle 117 inscriptions sont confirmées à date.



N° de résolution
ou annulation

Mme Francine Fillion rappelle que le processus de fusion des HLM est en cours. Quant à la résidence St-Pierre, une unité d'habitation est vacante. Monsieur Réal Poulin, musicien, viendra divertir les résident(e)s une fois par mois.

24. PERIODE DE QUESTIONS

Un citoyen du secteur Broughton Station demande que la Municipalité répare le rebord de la rue (partie de son entrée) afin d'éviter le ruissellement de l'eau de la rue sur sa propriété. La demande sera révisée lorsque les travaux de passage du gaz naturel d'Énergir dans ce secteur seront terminés.

Un citoyen demande si des correctifs seront apportés quant à l'épandage de sel de déglacage dans le rang 4 au cours de l'hiver à venir. Le maire suppléant informe qu'une rencontre avec l'entrepreneur est prévue dans quelques semaines.

25. AFFAIRES NOUVELLES

En reconnaissance de l'excellent travail des entraîneurs et de leurs assistants des activités de soccer et de balle molle au cours de l'été, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, d'allouer un montant de 125 \$ à chaque entraîneur (2) et de 25 \$ à chaque assistant (2). Adopté.

2018-09-156

26. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Francine Fillion, et résolu unanimement, que la séance soit levée à 20 h 26. Adopté.

2018-09-157

Danny Paré, maire suppléant

Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Danny Paré, maire suppléant, atteste que la signature du présent Procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »